

**Commune de Villeneuve de Berg
Conseil Municipal**

Procès-verbal de la séance du 20 novembre 2021

Présents (15) :

Pierre Clément, Sylvie Dubois, Roxane Dussol, Anne-Marie Eyraud, Marie Fargier, Martine Hemmache, Marie Heu, Anne-Marie Laville-Franchi, Yves Lefrileux, Didier Mehl, Florian Morge, Patrick Rotger, Karine Taulemesse, Sylviane Valcke, Christophe Vigne.

Excusés avec pouvoirs (8) :

Sébastien Alonso → Marie Fargier,
Jacques Bellenger → Karine Taulemesse
Yann Bilancetti → Roxane Dussol
Annick Sevenier Alivon → Sylvie Dubois

Stéphane Chausse → Florian Morge
Roselyne Aulner → Patrick Rotger
Marie Jeanne Cosse → Didier Mehl
Isabelle Cros → Anne-Marie Eyraud

Votants : 23

Excusés sans pouvoir (0)

Absents (0)

Madame le Maire ouvre la séance à 9 h.05

Election du secrétaire de séance

Christophe Vigne est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Procès-verbal de la séance du 30 octobre 2021

Yves Lefrileux souhaite que le procès-verbal précise qu'il avait indiqué qu'il informerait les habitants du refus du conseil municipal de majorer les heures complémentaires payées aux agents.

Didier Mehl rappelle qu'il attend le retour d'information sur le paiement sur des heures complémentaires. Marine Cérisola indique que si tant est qu'elles soient inférieures au SMIC, une indemnité différentielle serait mise en place. La rémunération est donc forcément a minima à hauteur du SMIC.

Mme le Maire soumet le procès-verbal modifié au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

Mme le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance et demande à y ajouter un point complémentaire concernant une décision modificative du budget n°3, à la demande de la comptable publique. Elle soumet cette proposition au vote. L'ordre du jour de la séance est modifié à l'unanimité

Arrivée de Pierre Clément à 9 h.10

Présentation des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été accordées par le conseil municipal au titre de l'article L2122-22

Mme le Maire indique qu'en vertu de la délégation qui lui a été donnée, elle a procédé à la signature de trois contrats :

- Une convention avec AFC Consultants pour une mission d'audit, de conseil et d'assistance à la passation des marchés d'assurance.
- Un contrat avec le bureau d'étude IATE (Aubenas) mandaté pour la procédure de modification simplifiée du PLU en lien avec la DDT, ce qui devrait permettre notamment de procéder à quelques aménagements sur la place des Combettes entre autres.
- Un contrat avec Stratorial Finances pour une mission de prospective financière prenant notamment en compte la situation du budget annexe de la ZAC des Combettes.

Didier Mehl demande si l'on doit passer par une délibération pour adopter la modification simplifiée du P.L.U. Sylvie Dubois lui répond que la seule différence est l'absence d'enquête publique, sinon, la procédure reste la même.

Didier Mehl demande si, par conséquent, une commission de travail sera constituée avant la délibération du conseil municipal. Marie Fargier confirme que le projet de modification sera étudié en commission municipale cadre de vie. Toutefois, elle précise que les modifications apportées tiennent surtout du dépoussiérage afin de modifier un certain nombre de dispositions qui n'ont plus lieu d'être.

Didier Mehl estime que si la modification simplifiée concerne la place des Combettes, le sujet risque d'être sensible.

Sylvie Dubois répond qu'en effet c'était un sujet polémique par le passé. Elle a toutefois l'espoir qu'avec la concertation engagée - tant avec les partenaires qu'avec la commission extramunicipale autour de la démarche « Petites Villes de Demain », le sujet, parce qu'il sera plus partagé, puisse être moins polémique, moins sensible.

Marie Fargier propose qu'en plus du travail avec les élus en commission, de faire une information de l'ensemble des élus en commission générale.

Yves Lefrileux suggère que l'on réouvre la composition de la commission. Christophe Vigne propose à Mme le Maire d'inscrire l'élargissement et le changement d'intitulé de la commission à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Arrivée de Karine Taulemesse à 9 h.18

Mme le Maire énumère ensuite les Déclarations d'Intention d'Aliéner sur lesquelles elle a eu à se prononcer depuis la précédente séance du conseil municipal :

- Un bâtiment de ville servant de lieu de stockage, situé 39 rue Albert Grimaud
- Un appartement situé dans l'immeuble Cap Nature, 69 place Charbonnier
- Une maison de ville avec terrain situé 76 rue du jardin public

Elle précise qu'aucune d'entre elles nécessite que la commune fasse valoir son droit de préemption.

Arrivée de Marie Heu à 9 h.26

Projet de délibération n°109 : Acquisition de parcelles au lieu dit le Pommier

Mme le Maire rappelle que le SDIS prévoyait de réaliser, sur la commune de Villeneuve-de-Berg, des travaux de construction d'un centre d'incendie et de secours regroupant les actuels centres d'incendie et de secours de Villeneuve-de-Berg / Saint Jean le Centenier et de Lavilledieu.

L'opération consistait en la construction d'un bâtiment neuf implanté quartier Le Pommier, sur un terrain de

5 704 m² en cours d'acquisition par le SDIS auprès de la SCI Le Pommier

Le 5 décembre 2020, le conseil municipal actait l'acquisition de deux parcelles, cadastrées A 699 (143 m²) et A 702 (1160 M²), afin d'y construire la voirie d'accès au futur centre de secours intercommunal pour accompagner le projet de cet équipement public, indispensable au territoire notamment pour des raisons de centralité et de réactivité des services d'incendie et de secours. Cela concernait le chemin d'accès.

Le 26 juin 2021, la convention, ayant pour objet de préciser les modalités de financement de ce nouvel équipement, était portée à l'ordre du jour du conseil municipal et adoptée à l'unanimité.

Les communes de Berzème, Mirabel, Rochecolombe, Saint-Andéol-de-Berg, Saint-Germain, Saint-Gineys-en-Coiron, Saint-Jean-le-Centenier, Saint-Maurice-d'Ardèche, Saint-Maurice-d'Ibie, hormis Lavilledieu, partenaires financiers du SDIS dans cette opération, validaient le plan de financement du projet.

Les élus affirmaient alors leur attachement au service public de proximité sur le territoire de Berg et Coiron. Les travaux devaient débuter au cours de l'année 2023, calendrier fourni de façon précise lors de la venue de la Présidente du SDIS en mai 2020.

Le 20 octobre, un courrier informait les maires que le projet était ajourné en raison de difficultés financières et de priorisation des investissements, le centre de secours de Villeneuve étant qualifié de très bonne tenue lors de la visite des Président, Vice-Président et Directeur de service d'incendie et de secours de l'Ardèche. La décision avait été au préalable annoncée fortuitement à l'occasion d'une visite du centre du Président et du directeur du SDIS.

Sylvie Dubois donne lecture du courrier du Président du SDIS adressé aux Maires des communes concernées par le projet de centre de secours : « *Madame, Messieurs. Par courrier en date du 25 mai dernier, madame Chareyre, la précédente présidente du conseil d'administration du SDIS vous soumettait un projet de convention financière relatif au financement de la construction du futur Centre d'Incendie et de Secours de Villeneuve de Berg. Après étude du plan pluriannuel d'investissement des bâtiments du SDIS et compte tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur la structure, je vous informe par la présente de l'ajournement du projet de construction du CIS de Villeneuve de Berg. Comptant sur votre compréhension et restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire Madame, Messieurs les maires à l'assurance de ma considération distinguée.* »

Face à cette situation, et dans l'optique que ce projet voit le jour avec le maintien d'un service de secours et d'incendie performant dans l'intérêt des populations, Mme le Maire propose de faire l'acquisition des parcelles sises au lieudit les Pommiers cadastrées : A 698 d'une superficie de 00ha 04a 26ca, A 700 d'une superficie de 00ha 52a 09ca et A 703 d'une superficie de 00ha 00a 69ca pour un montant total de 17 112 € ainsi que les frais inhérents. En faisant l'acquisition du terrain, la mairie réserve la parcelle qui est fléchée dans le PLU pour le centre de secours.

Anne-Marie Laville-Franchi demande si la parcelle peut servir à autre chose. Sylvie Dubois répond que non, car le P.L.U prévoit l'affectation de ce terrain pour y localiser le future Centre d'Incendie et de Secours.

Didier Melh demande la commune se porte acquéreur du terrain. Une ouverture sur le redémarrage du projet serait-elle laissée par le Conseil départemental ? Sylvie Dubois précise que le terme utilisé par le Président du SDIS est « ajourné » et non « abandonné ».

Sylvie Dubois donne ensuite lecture ensuite du courrier adressé par les 13 maires des communes de la communauté de communes au Président du Conseil Départemental et au Président du SDIS en date du 2 novembre dernier.

« *Depuis plusieurs années, les communes du territoire travaillent, en lien avec le SDIS, au projet de regroupement des centres de secours de Villeneuve-de-Berg, de Saint-Jean-le-Centenier et de Lavilledieu, via la construction d'un centre de secours intercommunal le long de la route nationale 102, dans le quartier de Lansas. L'objectif est le maintien de la performance du service de secours et d'incendie sur le territoire, mise à mal notamment par la vétusté de certains des centres communaux concernés. Pour cette raison et dans l'optique de cette nouvelle construction, la commune de Saint-Jean-le-Centenier prenait la décision, vu son déficit en personnel, de fermer son centre de secours dès 2018.*

Un jalon important du projet avait été franchi au printemps dernier, lors d'une rencontre le mardi 20 avril 2021 en mairie de Villeneuve-de-Berg, en présence de l'ensemble des maires concernés, avec l'annonce de la décision du CASDIS d'acheter le terrain d'assiette du futur centre selon des modalités aujourd'hui finalisées auprès du notaire

en charge de l'acte de cession et avec la validation collective des modalités de financement du projet.

Sur ce dernier point, la quasi-totalité des conseils municipaux ont d'ailleurs depuis délibéré favorablement sur la participation financière de leurs communes respectives et la Communauté de Communes Berg-et-Coiron a approuvé le principe d'une participation permettant de boucler le volet local du plan de financement.

La voie est donc désormais ouverte au démarrage de la phase opérationnelle du projet.

Comprenez, dès lors, notre stupéfaction d'apprendre, à l'occasion de la visite de la caserne de Villeneuve-Saint Jean par une délégation du SDIS (Président, Vice-Président et Directeur), que le projet de construction d'un nouveau centre de secours intercommunal serait, côté SDIS, abandonné, ou tout au moins, reporté sine die.

Cette décision, si elle était confirmée, nous interroge sur le fond. Outil fondamental pour la sécurité des habitants et l'efficacité des secours aux personnes, ce centre de secours est très attendu par la population depuis de nombreuses années. Revenir sur cette décision serait très mal vécu par les habitants et les sapeurs-pompiers volontaires et prendrait le contre-pied d'un enjeu de sécurité au quotidien, auquel pourtant l'exécutif départemental a affirmé son attachement.

Nous sommes également très surpris de la forme de cette annonce, exprimée à l'occasion d'une visite d'un centre, en présence du chef de centre et de quelques pompiers volontaires et sans que l'ensemble des maires concernés, à l'exception de ceux de Villeneuve-de-Berg et de Saint-Jean-le-Centenier, n'ait été convié, alors que la gestion collégiale de ce projet a toujours été favorisée, témoignant de son enjeu pour notre territoire.

Nous souhaitons, dès lors, vous témoigner, d'une part notre incompréhension quant à ce qui constituerait un changement radical dans les engagements du SDIS et, d'autre part, notre fort attachement à ce que ce projet puisse rapidement se concrétiser. En conséquence, nous vous sollicitons pour une rencontre permettant un échange entre le Département de l'Ardèche, les services du SDIS et les Maires portant le projet. Comptant sur votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents nos salutations distinguées ».

Sylvie Dubois conclut la lecture du courrier en citant les maires signataires : Patricia Eyraud, Yannick Guenard, Joël Cros, Jean-Paul Roux, Pierre-Henri Chanal, Gilbert Marcon, Michelle Gilly, Jean-François Crozier, Driss Naji, Didier Loyrion, Joseph Fallot, Dominique Laville et Sylvie Dubois.

Elle indique que ce courrier n'a, pour le moment, pas reçu de réponse.

Didier Melh prend la parole en questionnant la cohérence de la décision du Conseil départemental : il rappelle que la fusion des centres d'incendie et de secours de Villeneuve de Berg et de Saint Jean le Centenier a été approuvée par le SDACR, le schéma départemental, et ce dans la perspective d'une montée en puissance du centre de secours de Villeneuve, l'étendue de son périmètre d'intervention avec à terme la création d'un nouveau centre. Cette évolution était bien pour le territoire. Il est, dès lors, surprenant, qu'en l'espace de moins d'un mois, la décision soit prise de reporter le projet. Il s'interroge sur le devenir du centre d'incendie et de secours. Indiquant avoir visité les centres d'incendies et de secours du territoire, il précise que la caserne de Lavilledieu est en bien plus mauvais état que celle de Villeneuve. Disant se livrer à un exercice de fiction, il s'interroge : qu'advierait-il du centre de Villeneuve si la caserne de Lavilledieu devait être réhabilitée ? Quid des projets de recrutement, de formation, de montée en puissance du centre villeneuvois ? Le SDACR serait-il alors réécrit ? Il dit s'inquiéter de la couverture opérationnelle du CIS de Villeneuve de Berg et du risque d'éloignement des secours pour les communes voisines. En l'espace d'un mois, on balaie une stratégie territoriale importante pour la couverture des risques.

Sylvie Dubois confirme la montée en puissance prévue par le SDACR avec la mise en place d'une garde au mois d'août 2021. Au vu du nombre d'interventions, cette garde devrait être étendue de juin à septembre. Le choix de la localisation ne s'est pas fait au hasard : à proximité de l'hôpital, du Domaine du Pommier, des établissements scolaires. Certes, la caserne de Villeneuve-de-Berg est en meilleur état que celle de Lavilledieu, mais elle rappelle que ni l'une ni l'autre n'ont fait l'objet d'investissement ces dernières années compte tenu du projet de création d'une nouvelle caserne. Un pompier professionnel y intervient désormais et la caserne bénéficie de nouvelles recrues de jeunes volontaires notamment féminines.

Sylvie Dubois indique avoir d'ores et déjà interpellé le préfet lors de sa récente visite. Le préfet lui a précisé avoir été informé de cette remise en question et vouloir rencontrer les Présidents du SDIS et du Département pour voir comment les questions notamment financières pouvaient être résolues. Sylvie Dubois rappelle que les réhabilitations et constructions des centres de secours sont financées à 35 % par les communes et à 65 % par le Département via le SDIS.

Christophe Vigne rappelle que l'actuel SDACR, ambitieux en termes de réhabilitation ou reconstruction des centres de secours dans le département, s'inscrivait dans une politique volontariste du Conseil départemental d'aménager le territoire en matière de secours et de garantir une qualité du service de secours en proximité. La décision prise par le nouvel exécutif départemental qui résulte des dernières élections, prend le contrepied de leur discours politique de favoriser la sécurité.

Didier Mehl estime que cette décision risque d'être très dommageable pour l'engagement de sapeurs-pompiers volontaires avec qui, toutefois, il n'a pas eu l'occasion d'échanger pour le moment.

Sylvie Dubois indique qu'elle a eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises avec des pompiers volontaires afin de vérifier leur mobilisation autour de ce projet de création d'un nouveau centre d'incendie et de secours intercommunal. Elle confirme que les pompiers volontaires y sont attachés, même si, pour des raisons compréhensibles à l'égard de la hiérarchie du SDIS, ils préfèrent que ce soient les élus qui montent au créneau. Ils appuient néanmoins les démarches qui pourraient être menées pour défendre le projet.

Christophe Vigne salue, dans ce dossier l'implication des collectivités locales afin de faciliter tous les rouages du projet et de le rendre le plus tangible possible, tant celle de la communauté de communes en garantissant le bouclage du volet local du plan de financement dépassant ainsi la position de Lavilledieu, que celle de la commune qui propose d'acheter le terrain d'assiette de la future caserne, se substituant ainsi au SDIS afin de préserver l'avenir.

Sylvie Dubois rappelle que la construction d'un nouveau centre de secours est fléchée dans la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain ».

Christophe Vigne souligne l'implication de Sylvie Dubois pour défendre ce projet. Il suggère que son intervention orale auprès du préfet puisse être formalisée également par un courrier.

Didier Mehl propose qu'une intervention commune soit faite au nom de la commune de Villeneuve lors du prochain conseil communautaire afin de mobiliser la commune. Christophe Vigne rappelle que l'ensemble des maires a signé le courrier lu par Sylvie Dubois, courrier certes préparé par Villeneuve mais validé par tous les maires sans exception. Sylvie Dubois précise que cette unanimité est encourageante, c'est une force sur laquelle il faut s'appuyer.

Yves Lefrileux indique que cela renvoie sur la question du « qui décide quoi » : est-ce le SDIS ou bien le Département ? Didier Mehl lui répond qu'avec la décentralisation des services de secours et d'incendie, ce sont les conseils départementaux qui ont la compétence sur l'investissement et le fonctionnement des SDIS, ce qui confirme Christophe Vigne, indiquant que le Conseil départemental ne peut donc pas se cacher derrière une décision qui, dans les apparences, serait prise par le SDIS.

En l'absence d'autre remarque, Sylvie Dubois soumet le projet d'acquisition des parcelles A 698, A 700 et A 703 au vote, pour un montant total de 17 112 €.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

Projet de délibération n°110 : Attribution des lots du marché Médiathèque

Mme le Maire rappelle qu'à la suite de la révision du projet initial de médiathèque le 30 janvier 2021, le conseil municipal a approuvé, lors de sa séance du 26 juin 2021, l'Avant-Projet Détaillé (APD) de la nouvelle médiathèque.

Le syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche, mandataire de la commune, a lancé une consultation sur la base du nouveau projet et un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 15 septembre 2021 avec un délai de remise des offres fixé au 13 octobre 2021.

La commission chargée de la gestion et de l'attribution des marchés publics non formalisés (MAPA) s'est réunie le 15 novembre 2021 afin d'attribuer les lots du marché, qui en comporte 11, sur la base du rapport d'analyse du SDEA.

Mme le Maire présente et donne lecture du rapport de l'analyse des offres qui révèle le résultat suivant :

- Lot n° 1 Gros œuvre : SAS JC Bâtiment 270 000.00 €
- Lot n°2 Charpente bois, couverture zinc : SAS MOULIN Charpente 222 582.32 €
- Lot n°3 Couverture Etanchéité : CEFBT 41 000.00 €

- Lot n°4 Menuiseries aluminium, serrurerie : LUC ESCHARAVIL SA 102 617.74 €
- Lot n° 5 Menuiseries bois : A relancer car une seule proposition irrecevable (Estimation : 29 200.00 €)
- Lot n° 6 Plâtrerie, peinture : EURL BUSCEMA 108 566.94 €
- Lot n° 7 Chapes, carrelage : SAS RIGOUDY 30 000.00 €
- Lot n° 8 Sols souples :AD SOLS 20 681.09 €
- Lot n° 9 Aménagements extérieurs : SAS AUDOUARD ET FILS 90 462.21 €
- Lot n° 10 Electricité, courants faibles : SARL ARDECHE ELEC 97 800.00 €
- Lot n° 11 Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire : ASGTS 103 000.00 €

Pour un total de 1 115 910.30€ TTC alors que le montant initialement estimé s'élevait à 1 100 000 €.

La commission MAPA réunie en séance le 15 novembre 2021 a validé les propositions du mandataire dont le rapport est à disposition dans le dossier du conseil municipal.

Sylvie Dubois complète la présentation de ce rapport, précisant que le Département et la Région sont en attente des résultats de cette concertation afin de se prononcer sur leur participation financière sur le projet.

Yves Lefrileux demande ce qu'il en est du plan de financement. Christophe Vigne répond que si les subventions de l'Etat sont versées, nous sommes toujours en attente d'une réponse du Département et de la Région. Si l'on pouvait avoir jusqu'à présent des assurances du côté du Département, ce n'est plus le cas depuis les dernières élections départementales. Il souligne toutefois que pour l'instant, côté dépenses, le budget prévisionnel du projet est tenu.

Didier Mehl mentionne que cela peut évoluer compte tenu de l'évolution des cours du bois et des matériaux.

Christophe Vigne le reconnaît mais indique que ce sont des éléments que la commune ne peut pas maîtriser. Il précise que pour ce qui est du ressort de la commune, les enveloppes budgétaires sont maîtrisées alors qu'à ce stade d'avancement, combien d'autres projets a-t-on vu déraiser ? Il rappelle par ailleurs que ce projet, il y a à peine un an, était dans l'impasse et peu satisfaisant. Le nouvelle municipalité l'a repris de manière qualitative, l'a sorti de l'ornière et le nouveau projet a été approuvé à la grande majorité du conseil, à quelques abstentions près. Il se réjouit du franchissement de cette nouvelle étape, dans le respect des engagements qui ont été pris devant la population par la nouvelle municipalité.

Sylvie Dubois souligne l'importance et la qualité de l'accompagnement fourni par le SDEA sur ce projet. Elle se réjouit également de l'avancée de ce projet.

Yves Lefrileux s'interroge sur le plan de financement. Que fait-on si les subventions départementales et régionales sautent : va-t-on jusqu'au bout ?

Christophe Vigne répond que la commune est très peu endettée. Il rappelle que les démarches de revitalisation du territoire dans laquelle nous sommes engagés, s'appuie sur une stratégie de relance publique. Il se dit donc favorable à ce que le projet puisse aller à son terme.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet au vote le projet de délibération attribuant les lots du marché de construction d'une nouvelle médiathèque. Le projet est approuvé à la majorité par 20 voix et 3 abstentions (Yann Bilancetti, Roxane Dussol et Anne-Marie Laville-Franchi).

Projet de délibération n°111 : Subvention à l'Association Arc en Ciel

Mme le Maire demande à Florian Morge de présenter le rapport.

Florian Morge indique qu'il s'agit d'un projet de musique porté, depuis 5 ans, par l'association Arc-en-ciel, en direction des résidents de la Maison d'Accueil Spécialisé. Le projet s'intitule « Ballade en balade dans les Montagnes Ardéchoises » et nécessite l'intervention de deux musiciennes. Il a démarré en 2021 et se poursuivra en 2022. La demande de subvention de 700 € porte sur les actions prévues en 2021 et une nouvelle demande sera faite l'an prochain.

Il indique que les membres de la commission ont été sollicités par mail compte tenu de la réception tardive de la demande de subvention. Aucun retour négatif n'a été exprimé. Il précise qu'une erreur s'est glissée dans les montants indiqués dans le rapport envoyé aux élus. Le total des subventions attribuées à ce jour s'élève à 42 449 €

Sylvie Dubois précise que cette association est très appréciée, avec des compétences avérées et des familles très investies en faveur d'une ouverture de ces publics à la culture. Ce sont des publics notamment très sensibles à la

musique. L'association a également développé les pratiques sportives en réservant, une demi-journée par semaine, le plateau sportif de l'espace ludique situé à proximité de l'établissement.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet au vote le projet de délibération attribuant une subvention de 700 € à l'association Arc-en-ciel. Le projet est approuvé à l'unanimité.

Projet de délibération n°112 : Décision modificative n°3

Mme le Maire rappelle qu'au sein du budget 2021, le chapitre 16 compte 168758 a été crédité de 5 000 € pour le paiement de l'annuité due au SDE. A la demande du Trésorier d'Aubenas, cette somme a été utilisée pour régulariser la même opération sur l'année 2020 en raison d'un changement de nomenclature.

Pour honorer cette dépense en 2021, il est donc nécessaire de créditer ce compte du même montant.

Pour ce faire Mme le Maire propose de réduire le montant inscrit au chapitre 23 compte 2313 de 5 000 € et de créditer le chapitre 16 compte 168758 de 5 000 €.

Cette décision ne modifie en rien l'équilibre général du budget.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le projet de décision modificative du budget au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Communication pour information du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable transmis par le Syndicat mixte Olivier de Serres.

Mme le Maire donne lecture du courrier d'accompagnement adressé par le Syndicat Olivier de Serres aux communes : *« Madame le Maire. Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'alimentation en eau potable est un document règlementaire produit annuellement par le Syndicat pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu en matière de distribution de l'eau potable sur l'année écoulée. Ce rapport comprend notamment une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers fixés par décret. Le RPQS de l'exercice 2020 a été approuvé par les membres du Comité Syndical Olivier de Serres lors de sa séance du 18 octobre dernier. Vous trouverez ce document en pièce jointe. Je me permets de vous rappeler que ce rapport doit être présenté, pour information uniquement (donc pas de délibération nécessaire), aux membres de votre conseil municipal. Il doit également être mis à disposition des usagers ».*

Sylvie Dubois reprend ensuite les principaux points du rapport : les caractéristiques du service dont l'exploitation est déléguée à une entreprise privée – la SAUR - dans le cadre d'un contrat initié le 30 juin 2010 et prenant fin le 30 juin 2022 et ayant fait l'objet de 4 avenants. Le service dessert 11 593 habitants au 31/12/2020 et 7 062 abonnés au 31/12/2020 (contre 6 975 au 31/12/2019). La répartition des abonnés par commune est reprise dans un tableau page 6 du rapport, soit 1626 pour Villeneuve, en augmentation de 0,7 % par rapport à l'an dernier. Les prélèvements sont à 100 % en eau de surface. Le service dispose de 8 stations de traitement et les prélèvements sont complétés par un volume acheté de 509 749 m³ avec un indice de protection de la ressource à 80. Il est rappelé que la facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et peut également inclure une part indépendante de la consommation dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Le tarif est de 3,06 € le m³ au 1^{er} janvier 2020 et de 3,11 € le m³ au 1^{er} janvier 2021. Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle, la facturation est semestrielle. Les volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de 793 726 m³ (contre 808 550 m³ en 2019). Le total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 s'élève à 2 256 900 €. Concernant les indicateurs de performance, le nombre de prélèvements microbiologiques réalisés est de 78 avec aucun prélèvement non conforme. Sur les 78 prélèvements physico-chimiques, un seul prélèvement non conforme a été enregistré en 2020. Concernant la performance du réseau, le rendement est de 72,9 %, en amélioration par rapport à 2019 (69,5 %), l'indice linéaire de consommation est de 6,12 et la part du volume vendu sur le volume mis en distribution est de 70 %, là encore en amélioration. Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,5 m³ par jour et par kilomètre et l'indice linéaire des pertes est de 2,3 m³ par jour et par kilomètre (contre 2,9 en 2019). L'indice de protection des ressources en eau est à 0 pour les actions de protection et à 20 % pour les études environnementales et hydrogéologiques en cours, à 40 % pour les avis de l'hydrogéologue rendu, à 50 % pour les dossiers déposés en préfecture, à 60 % pour les arrêtés préfectoraux, à 80 % pour les arrêtés préfectoraux complètement mis en œuvre et à 100 % pour la mise en place d'une procédure de suivi de leur application.

Marie Fargier indique que le syndicat Olivier de Serres se montre assez satisfait de la présentation de ce rapport. L'enjeu porte davantage sur les investissements à venir et sur l'échéancier de leur mise en œuvre, compte tenu du retard pris par les opérations d'investissement en cours.

Christophe Vigne souligne la vulnérabilité de l'approvisionnement actuel en eau potable. Cet approvisionnement

est effectué à 100 % en eau de surface, par captage dans les cours d'eau alors que l'on sait que le changement climatique impacte très fortement la disponibilité des ressources en eau de surface.

Si l'on ne fait rien, cela va avoir un impact important sur la capacité du territoire à se développer. D'ores et déjà, on observe des restrictions imposées en matière d'aménagement urbain. Cela interroge également la nécessaire évolution des modes de consommation en eau sur le territoire.

Marie Fargier indique que la solution avancée par le Syndicat Olivier de Serres réside dans l'interconnexion avec l'eau du Rhône et la création de retenues collinaires. Elle a alerté les élus du syndicat sur les aspects environnementaux négatifs des retenues collinaires envisagées.

Christophe Vigne rappelle les fortes tensions qui existent déjà dans les usages de l'eau du Rhône entre l'alimentation en eau potable, les besoins pour l'irrigation agricole, pour l'industrie, pour le fonctionnement des centrales nucléaires et pour la préservation de l'environnement. D'importantes réserves en eaux souterraines ont été identifiées sous le massif de Coiron. Il convient d'étudier quels pourraient être les conditions et l'impact environnemental de leur usage.

Didier Mehl indique que si des retenues collinaires sont créées, cela reviendra à faire en sorte que les rivières soient moins approvisionnées.

Marie Fargier indique que cette vision est contestée par le Syndicat Olivier de Serres. Elle rappelle par ailleurs qu'effectivement plusieurs communes voient leur développement urbain bloqué faute de ressources en eau suffisantes.

Didier Mehl mentionne des restrictions décrétées en eau, mais sur ces courtes périodes. Il conviendrait d'éduquer la population à des usages moins consommateurs en eau. Il se dit également surpris du volume d'eau acheté à d'autres gestionnaires de réseaux.

Marie Fargier confirme que nous sommes en position de dépendance et de ce fait non décisionnaires par rapport à des choix de gestion opérés par d'autres.

Yves Lefrileux constate que le volume d'intrants est de 40 % ce qui crée une énorme dépendance par rapport au SEBA. A terme, cela soulève le débat sur l'eau, la question de la gestion des pertes qui s'élève à 30 % et donc à l'entretien du réseau. Marie Fargier précise que ce score est considéré comme bon par le syndicat Olivier de Serres. Yves Lefrileux revient également sur le débat concernant la gestion du service dans le cadre d'une délégation de service public. Il informe que l'association « eau bien commun » va déposer un second recours après le succès du 1^{er} qui a amené le syndicat à redélibérer. Pour financer cette 2nde action juridique, un appel à contribution va être lancé. L'association souhaite porter le débat de l'eau au niveau des citoyens tant autour des notions d'usage que de gestion : qui décide de quoi ? quel est le rôle des usagers ? L'association va s'appuyer, pour ce faire, sur l'association nationale. Il mentionne les vices de forme de la procédure lancée par le Syndicat Olivier de Serres pour renouveler la gestion en délégation de service public. Il constate par ailleurs, dans le débat sur le mode de gestion que la tendance nationale de fond est d'aller de plus en plus vers la régie publique et non de concéder la gestion à un opérateur privé qui forcément se rémunère sur le service.

Marie Fargier complète en indiquant que l'association propose de revenir à la rencontre du conseil municipal au début de l'année 2022 afin d'exposer à nouveau leur démarche de mobilisation. L'association propose la constitution d'un groupe de travail associant les élus locaux au-delà des représentants de la commune au sein du syndicat Olivier de Serre. Elle rappelle l'importance qu'accorde la municipalité à l'instauration d'un dialogue avec la population.

Sylvie Dubois souligne qu'il est compliqué de faire évoluer les conceptions sur le sujet compte tenu des postures très fermées tenues par l'exécutif du syndicat Olivier de Serres.

Yves Lefrileux confirme indiquant que pour qu'il y ait un débat sur les chiffres auquel on fait référence, pour qu'il y ait des explications données aux habitants, il faudrait déjà qu'il y ait de la part du Syndicat, un accord de principe pour discuter. Or il y a un blocage sur ce point.

Questions diverses :

▪ Bureau de poste

Sylvie Dubois indique qu'elle a rencontré récemment, à leur demande, deux représentantes de la direction régionale du groupe La Poste. Elles lui ont annoncé la prochaine fermeture du bureau de Villeneuve sur 2 demi-journées supplémentaires compte tenu de la baisse de la fréquentation : le samedi matin et le lundi après-midi. Lors de cette rencontre, Sylvie Dubois a indiqué avoir exprimé son fort mécontentement alors que la Poste est partenaire des démarches de revitalisation du territoire de type « Petites Villes de Demain ». Elle donne lecture du projet de courrier qu'elle entend envoyer à la Direction régionale du groupe La Poste.

« Madame. J'ai reçu ce 3 novembre vos collaboratrices Mme Zeimet et Kaufinger, qui m'ont annoncé la réduction des horaires d'ouverture au public du bureau de poste de ma commune de 29 h.30 à 24 h.00, avec une fermeture annoncée le lundi après-midi et le samedi matin. J'entends les arguments développés sur les chiffres de rentabilité pour votre société. Cependant, ceci va dans le sens inverse de la dynamique que nous comptons, mon équipe municipale et moi-même, impulser pour nos habitants au cours de ce mandat. En effet, notre commune a été retenue dans les dispositifs Atelier du Territoire et Petites Villes de Demain initiés par l'Etat. Le diagnostic mené par Atelier du Territoire a permis de mettre en évidence les potentialités de notre bourg et un travail sera mené tout au long de ce mandat. Ce travail ne peut aboutir que s'il est accompagné par l'ensemble de nos partenaires et services publics. Nous avons fait le choix de ne pas délocaliser le bâtiment mairie du centre bourg, nous avons élargi nos heures d'ouverture au public au samedi, la réduction des horaires d'ouverture du bureau de poste ne va pas dans le sens de la redynamisation de notre ancienne bastide, pire, pourrait envoyer un mauvais signal. La Poste reste pour nos concitoyens un service public essentiel, par conséquent, je souhaite que ce bureau de poste de plein exercice continue à fonctionner le plus largement possible. Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer Madame, l'expression de mes salutations distinguées. »

Sylvie Dubois précise qu'elle a interpellé le préfet lors de sa venue à Villeneuve. Celui-ci a évoqué les partenariats possibles entre la maison France Services et la Poste. Sylvie Dubois estime que la maison France Services n'a pas vocation à tout faire et entend solliciter le soutien de la communauté de communes.

Christophe Vigne rappelle que le groupe La Poste a signé avec l'Etat un contrat de service public. Il lui semble se rappeler qu'à ce titre la Poste s'était engagée à ne pas réduire sa présence territoriale. Il rappelle par ailleurs que la Poste conduit actuellement à grand frais une campagne de publicité sur son service de proximité non délocalisable.

Karine Taulemesse s'indigne par rapport au projet de fermeture le samedi matin. Elle constate que, d'ores et déjà, les horaires d'ouverture du bureau sont peu compatibles avec la vie quotidienne des habitants. Si on ouvre le bureau uniquement aux heures creuses, cela revient à préparer la fermeture du bureau. Il lui paraît important que le bureau de poste soit ouvert le mercredi et le samedi. Florian Morge estime que la Poste organise son inutilité.

Sylvie Dubois critique les chiffres avancés par la Poste qui ne tiennent pas compte de la période covid, dont l'impact direct est la baisse de fréquentation justifiant pour la Poste la réduction des créneaux d'ouverture au public.

Christophe Vigne propose, afin de marquer la désapprobation de la municipalité, qu'une motion soit préparée afin d'être soumise au vote du Conseil municipal lors de sa prochaine séance. Didier Mehl suggère que le conseil puisse se faire prendre en photo devant le bureau de poste.

Sylviane Valcke fait part de la tentation de la Poste de renvoyer vers les commerçants l'activité du bureau de poste. Avec ce transfert de responsabilité et d'activité d'une part et le mouvement opéré vers plus de dématérialisation d'autre part, il n'est pas surprenant que les bureaux de poste soient en perdition.

Roxane Dussol confirme que la Poste réquisitionne tous les points d'alimentation avec l'installation de point poste dans les magasins Proxi, dans les Carrefour contact. Ces activités sont ingérables pour les commerçants : très complexes à mettre en œuvre pour de surcroît un service restreint. Elle estime que ce n'est pas le boulot des commerçants : il faut lutter contre cette évolution. Malheureusement ceux-ci n'ont pas le choix et ne peuvent le refuser. L'évolution de la Poste est bien préparée et reflète la nouvelle politique du groupe. De surcroît, les commerçants sont rémunérés une misère, à la tâche.

Marie Fargier souligne l'enjeu de cette évolution pour les bourgs ruraux.

Didier Mehl demande quelle sera la date d'effectivité de cette décision. Sylvie Dubois indique qu'elle n'est pas annoncée et que le courrier officialisant cette annonce orale n'a pour le moment pas été reçu.

▪ **Cérémonie du 11 novembre**

Sylvie Dubois donne lecture d'un courriel adressé par André Trémollet à l'attention du Maire, des adjoints et de l'ensemble du conseil municipal quant au déroulement de la commémoration du 11 novembre : « *En tant qu'officier retraité de l'armée de l'air et ancien combattant au titre des opérations extérieures (OPEX), mais surtout de citoyen villeneuvois, je voudrais vous témoigner ma reconnaissance et ma fierté pour la qualité de la cérémonie commémorative du 11 novembre qui s'est déroulée ce jeudi au Monument aux Morts. La solennité de ce devoir de mémoire a été réhaussée par l'ensemble des textes lus et par l'appel exhaustif des noms de tous les Enfants de Villeneuve de Berg morts pour la France sans les différencier par la nature du conflit où ils sont tombés pour la patrie. L'hymne national brillamment joué à l'accordéon a aussi participé à l'émotion de cette commémoration particulièrement réussie. Cordiales salutations à tous* ».

Elle rappelle que, par ailleurs, le Monument aux morts a fait l'objet de travaux de restauration et que le sol de l'esplanade sera également rénové, soulignant pour ce faire l'implication de Pierre Clément.

Karine Taulemesse regrette le manque d'enfants à cette cérémonie. Ce serait bien de reprendre contact avec les écoles dans la perspective du 8 mai prochain. La présence des enfants est très appréciée et facile à mettre en place.

Didier Mehl suggère d'en parler au conseil municipal des jeunes. Sylvie Dubois indique que ce peut en être le cas mais qu'il faut aussi sensibiliser les enseignantes.

▪ **Tour des délégations confiées aux adjoints**

Florian Morge indique que la date de l'élection du conseil municipal des enfants a été fixée par le conseil d'école au 7 décembre prochain. Lors du conseil d'école, il a également été décidé de mettre en place un groupe de travail réunissant les parents d'élèves, les enseignants et les élus sur la question de la végétalisation des cours d'écoles.

Il rappelle, par ailleurs, l'organisation d'une réunion de la commission générale le 29 novembre prochain, dédiée au projet de rénovation du stade de football, en vue d'une décision commune sur le projet et son portage. Sylvie Dubois précise qu'il ne s'agit pas de remettre en question le projet mais de s'entendre sur son portage par la commune ou par la communauté de communes. Yves Lefrileux rappelle que nous sommes toujours en attente de la communication promise de la note technique. Florian Morge répond qu'il a réitéré la demande auprès de Driss Naji et qu'il la diffusera dès qu'il l'aura reçue.

Patrick Rotger informe du déroulement du marché de Noël prévu le 11 novembre de 14 heures à 21 heures sachant que le traditionnel concours de décoration de vitrines des commerces sera organisé la semaine avant. Il présente le programme d'animations de la manifestation. On attend une vingtaine de stands commerçants et 4 stands associatifs. Il mentionne l'obligation faite par la Préfecture de mettre en place le contrôle des pass sanitaires ce qui nous oblige à revoir l'organisation du marché. Marie Fargier précise que ce qui pose un problème ce sont les stands de boissons et d'alimentation avec consommation sur place pour lesquels les gens enlèvent le masque. L'idée est donc de regrouper l'ensemble de ces stands sur la place de l'église et de ne soumettre que cet espace au contrôle par le policier municipal du pass sanitaire. Une réunion sera organisée ce lundi sur l'organisation et la communication de cette manifestation.

Karine Taulemesse informe de la réception la semaine prochaine de Gilles Bizouerne avec l'organisation de plusieurs spectacles : un tout public à la bibliothèque, un autre à destination des écoles maternelles et trois autres pour les enfants des écoles élémentaires, dans le cadre de la convention passée avec la compagnie « La grange à Papa ». Elle évoque, par ailleurs, les deux soirées lecture des 20 et 27 novembre. Une pause dans la programmation sera effectuée pendant l'hiver afin de préparer la prochaine saison à compter du « Printemps des Poètes » et du festival « Danse au fil d'avril ».

Concernant les activités du CCAS, elle mentionne le 1^{er} ramassage par les services techniques des encombrants des personnes répondant aux critères définis par le CCAS et tenant aux difficultés de mobilité, au handicap et à l'âge des demandeurs qui doivent s'inscrire en mairie. Elle précise qu'il s'agit d'un test pour voir comment et par qui le service sera utilisé. Répondant à la question de Didier Mehl, elle indique qu'il s'agit là de répondre à la sollicitation de plusieurs personnes âgées et non de régler les dépôts sauvages à côté des bacs.

Concernant le colis, nous en sommes à la 5^{ème} réunion. Elle rappelle que la date limite d'inscription est fixée au 30 novembre. Le constat est du faible nombre d'inscrits pour le moment : 37 pour le repas et 134 pour les colis ce qui est très en dessous des chiffres de l'an dernier. Sylvie Dubois espère que le repas pourra être maintenu compte tenu de l'évolution inquiétante de la situation sanitaire.

Karine Taulemesse mentionne enfin l'organisation le 27 novembre de la 3^{ème} édition du festival « + cour(t) » dont elle apporte, avec Christophe Vigne, des précisions sur le contenu de la programmation qu'elle juge superbe. Christophe Vigne rappelle que l'organisation de ce festival, s'inscrit dans le cadre de la convention signée par l'association avec la commune, par laquelle l'association s'engageait, en contrepartie d'une augmentation de la subvention, sur l'organisation de différents rendez-vous pendant l'année (« + cour(t) ») en complément du festival « d'une cour à l'autre ». La date suivante est prévue pour le samedi 5 mars 2022.

Pierre Clément rappelle la prochaine collecte pour la Banque Alimentaire, prévue le vendredi 26 et le samedi 27 à Intermarché et Netto. Un appel aux volontaires a été lancé.

Marie Fargier mentionne l'organisation ce samedi 20 novembre d'une réunion de la commission extramunicipale sur l'attractivité du centre bourg avec un temps d'échange au petit boulodrome puis une déambulation sur l'axe rue du fort/rue nationale/rue notre dame.

Concernant les travaux, elle indique que les travaux d'éclairage public sur la place des Combettes devraient s'achever la semaine prochaine. Les travaux d'assainissement rue du jardin public sont terminés. Nous sommes dans une phase de contrôle avant la remise en place des enrobés. Concernant la rue Charbonnier, la pose du mur est achevée. La semaine prochaine la place sera aménagée, la livraison de Cap Nature ayant été désormais faite. On déplore des problèmes d'incivilité réguliers avec des déplacements des panneaux de restriction de la circulation par les automobilistes. Cela crée des problèmes de circulation. C'est également très chronophage pour les services techniques qui courent après les panneaux pour les réinstaller à chaque fois. La reprise de l'enrobé de la rue de l'Esparet est également prévue à partir de la semaine prochaine. Rue Jules Rigaud, des travaux sont effectués par la SAUR sur le réseau d'eau potable. L'option prise est de remettre du bicouche de bord à bord dans l'attente d'une requalification ultérieure du centre bourg. Le chemin de Fournery devra être repris car il est altéré par l'usure et les intempéries. Un devis est en cours en vue de sa réhabilitation. Enfin, une réunion est prévue prochainement avec les services du Département, le SDE et ADN afin d'organiser les travaux sur le Petit Tournon.

Roxane Dussol demande ce qu'il en est de l'alimentation électrique du local de chasse. Florian Morge et Marie Fargier répondent que le changement de fournisseurs d'électricité occasionne un retard sur le branchement demandé. Ils ont espoir que cela puisse être réglé pour le début d'année mais c'est un sujet compliqué.

Marie Fargier évoque enfin le renouvellement des illuminations de Noël étalé sur plusieurs années compte tenu de son coût. Cela devrait se traduire par une augmentation des illuminations proposées.

Christophe Vigne informe de l'organisation de la prochaine réunion du comité de projets de la démarche « Petites Villes de Demain » prévue le lundi 13 décembre à 13 h.30. Ce sera l'occasion de faire le point sur l'avancement des différents volets qui constituent la démarche

▪ Agenda

Sylvie Dubois donne le calendrier des prochaines réunions du conseil municipal : les 29 janvier, 5 mars et 23 avril. Il n'y aura donc pas de séance du conseil en décembre. Christophe Vigne précise qu'il faut donc que chacun prévoit la tenue d'une commission générale le lundi précédant chacune de ces 3 séances.

Sylvie Dubois évoque la réunion des quartiers sud-ouest, autour de Beaufort le 27 novembre, l'accueil des nouveaux arrivants le 4 décembre à 10 h.00 avec dans un 1^{er} temps une visite guidée du centre ancien par Frédérique Fournet, guide conférencière, suivie d'une réception en salle d'honneur de la mairie.

Le championnat de France des rencontres de la Saint Hubert se déroulera en parallèle au marché de Noël le 13 décembre avec une proclamation des résultats à 16 h.30.

Le repas de Noël du personnel est prévu le 14 décembre si le contexte sanitaire le permet, la distribution des colis de Noël du 16 au 23 décembre, les vœux du Maire le 8 janvier et le repas des aînés le 23 janvier.

▪ Recrutements

Didier Mehl s'étonne du libellé de l'annonce publiée concernant le recrutement du directeur adjoint pour l'EHPAD des Terrasses de l'Ibie. L'annonce porte sur un poste de directeur d'établissement ce qui diffère de ce qu'il avait compris de l'intervention de M. Rouressol devant la commission générale. Sylvie Dubois confirme la qualification de directeur d'établissement, de site, sous la supervision d'un directeur général. Marine Cérisola indique qu'il s'agit là d'une terminologie de la plateforme emploi territorial qu'elle est obligée d'utiliser. Sylvie Dubois confirme également qu'il s'agit d'un recrutement dans le cadre de la fonction publique territoriale et non de la fonction publique hospitalière.

Didier Mehl s'interroge également sur la publication d'un poste de rédacteur. Christophe Vigne indique que le contrat d'un an de l'actuelle responsable du service administratif arrive à échéance à la fin du mois. Conformément à la réglementation qui indique que tout poste vacant pour lequel un recrutement est envisagé doit faire l'objet d'une publication, la commune a donc republié le poste sur Emploi Territorial.

En l'absence d'autres remarques, Mme le Maire clôt la séance à 11 h.35